



## **Programme de mentorat PASS de l'AIIC — Conditions**

### **Mandat**

Les mentors de l'AIIC du Programme PASS servent de ressource pour les infirmières et infirmiers formés à l'étranger (IFE), qui planifient une immigration imminente au Canada. La relation entre le mentor et l'IFE permet à l'infirmière ou infirmier expérimenté du Canada à appuyer l'intégration dans la population active de l'infirmier ou infirmière de l'étranger en partageant ses connaissances, sa sagesse et son expérience de vie et de travail sur une période de six à douze semaines, par courriel ou par Skype.

### **Représentation des mentors**

Mentors du Canada qui ont travaillé dans un domaine de spécialité de la pratique infirmière.

### **Responsabilités**

Les mentors de l'AIIC du Programme PASS sont responsables pour les activités suivantes :

- agir en tant que conseiller pour les infirmières et infirmiers provenant de l'étranger prévoyant se joindre à la population active du Canada et qui cherchent obtenir un appui ou de l'aide.
- Participer à deux webinaires d'une heure chacun, qui se dérouleront au rythme du participant, et à deux module d'auto-apprentissage de 30 minutes chacun.
- Être en contact avec l'IFE :
  - au moins trois fois (pour ceux qui arrivent à l'intérieur de six semaines)
  - au moins quatre fois (pour ceux qui arrivent à l'intérieur de huit semaines)
  - au moins cinq fois (pour ceux qui arrivent à l'intérieur de dix semaines)
  - au moins une fois pour ceux qui sont maintenant au Canada (à l'intérieur de quatre à six semaines après leur arrivée)
- Signaler les problèmes ou préoccupations au Programme de mentorat PASS de l'AIIC au moment où ils surviennent.
- Signaler tout changement à vos coordonnées au Programme de mentorat PASS de l'AIIC.
- Remplir une évaluation à la fin du programme de mentorat et de la relation mentor-IFE.

### **Prérequis**

Les mentors participant au Programme de mentorat de l'AIIC doivent :

- être membre actuel de l'AIIC;
- avoir exercé la profession infirmière au Canada au cours des cinq dernières années.

**Durée du mandat**

Le mentor s'engage à un mandat d'une durée allant jusqu'à un an (avec possibilité de renouvellement par une entente mutuelle).

**Avantages**

En participant au Programme PASS, les mentors de l'AIC ont l'occasion :

- d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences;
- d'élargir leur réseau professionnel;
- de satisfaire aux exigences de leur association ou ordre provincial ou territorial en matière de compétences continues et d'assurance de la qualité dans les domaines de leadership et d'enseignement;
- d'accumuler des heures pouvant être appliquées au renouvellement de la certification (10 heures d'apprentissage continu par IFE);
- de faire une contribution valable à la profession en tant qu'infirmière ou infirmier retraité.

**Confidentialité**

Les mentors doivent signer une entente de confidentialité, qui est valide durant leur mandat de mentor au sein du Programme de mentorat PASS de l'AIC.

**Cessation des fonctions**

Le Programme de mentorat PASS de l'AIC se réserve le droit de mettre fin aux fonctions d'un mentor avant la fin du mandat si les conditions ne sont pas respectées.